



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°79 du 4 avril 2024

**Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées
Orientales**

Décision portant délégation de signature pour l'application de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du Préfet de l'Hérault



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Direction
Affaire suivie par : Hélène DANEU

Perpignan, le 08 avril 2024

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE
PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PREFET DE L'HERAULT**

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer par intérim

VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

VU L'arrêté préfectoral n° 2024-04-DRCL-0127 du 04 avril 2024 du Préfet de l'Hérault, donnant délégation de signature à Mme Julie Colomb, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales par intérim

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Nicolas Maire, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral, pour signer les actes relatifs aux affaires visées par l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus.

Article 2 :

Délégation est donnée à M. Vincent Darmuzey, chef du service Eau et Risques, à M. Philippe Orignac, chef du service Eau et Risques adjoint, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer son intérim ainsi qu'aux cadres assurant les permanences (astreintes de direction) inscrits sur la liste d'aptitude approuvée par le RSD, à l'effet de signer, tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels visées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus.

Article 3 :

Délégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels, visées à l'article 1° de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants :

M. Jordi Bonnefille, responsable de l'unité gestion de crise et sécurité des transports au service Eau et Risques, M. Thierry DORMOIS, adjoint de l'unité gestion de crise et sécurité des transports au service Eau et Risques, M. Jean-Louis Mauri, chef d'équipe principal des travaux publics De l'État, Mme Valérie Puig, adjoint administratif principal de première classe et à M.

David Lafon, adjoint administratif principal de première classe, Mme Tiffany Xiong est autorisée à signer uniquement les avis relatifs à l'instruction des dossiers de transports exceptionnels

Article 4 :

La présente décision sera transmise à la Préfecture de l'Hérault pour publication au recueil des actes Administratifs.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer,
La Directrice Adjointe,



Julie COLOMB